



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi

Question écrite n° 61429

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les mesures préconisées dans le rapport qu'il a remis en mai dernier et plus particulièrement la mise en oeuvre, dans les DOM, du contrat unique d'insertion dès le 1er janvier 2010, sans désengagement financier de l'État. En effet, l'architecture des contrats aidés est complexe en outre-mer. Il propose donc de la simplifier et de mettre en oeuvre le contrat unique d'insertion outre-mer, dès le 1er janvier 2010, comme en métropole : il n'y aurait donc plus qu'un contrat aidé, plus souple et plus adaptable, décliné en un volet marchand et en un volet non marchand. Pour tenir compte des contraintes financières des collectivités ultramarines, il préconise des clefs de financement du CUI adaptées à l'outre-mer, notamment avec un engagement financier plus fort de l'État. Il lui demande la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux dispositions concernant les contrats uniques d'insertion (CUI). La programmation pour 2010, fixée initialement à 360 000 contrats dans le secteur non marchand, a été abondée en cours d'année pour atteindre le montant de 400 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), le plus élevé depuis de nombreuses années. Ce volume témoigne de l'engagement fort du Gouvernement pour continuer à faire face à la crise économique. Après une année de forte mobilisation en 2009 (avec 380 000 contrats CAE effectivement conclus), près de 520 000 contrats aidés auront été mobilisés au total durant l'année 2010, si l'on y ajoute les contrats initiative emploi (CIE). En raison des besoins importants des employeurs (associations, communes, ateliers et chantiers d'insertion [ACI], etc.) et des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, ainsi que des taux élevés de prise en charge des rémunérations, le rythme des prescriptions a été très élevé et certaines régions ont atteint leur enveloppe annuelle dès le mois d'octobre. Par conséquent, en fin d'exercice, un recentrage sur les embauches prioritaires a dû être opéré pour tenir compte des contraintes budgétaires. Toutefois, afin de ne pas interrompre brutalement les recrutements et de ne pas pénaliser les employeurs qui mettent en oeuvre ces outils d'insertion, un recensement des besoins incompressibles a été réalisé et des enveloppes complémentaires ont été attribuées aux régions déficitaires pour faire face aux priorités, par exemple assurer les renouvellements des CAE dans les ACI, les renouvellements d'assistants de vie scolaire (AVS) dans l'éducation nationale ou honorer les engagements pris à l'égard des conseils généraux en faveur des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Les 340 000 entrées prévues en 2011 témoignent de la poursuite de l'engagement du Gouvernement et sont cohérentes avec la perspective d'une amélioration de la situation économique dans l'année qui vient.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61429

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9831

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1347